

# épopée

GESTION

RÉINVESTIR LES TERRITOIRES

## Article 29

# Rapport article 29 LEC et déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (article 4 SFDR)



[epopeegestion.fr](http://epopeegestion.fr)

Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations financières et recommandations préconisées par Épopée Gestion sont strictement interdits.



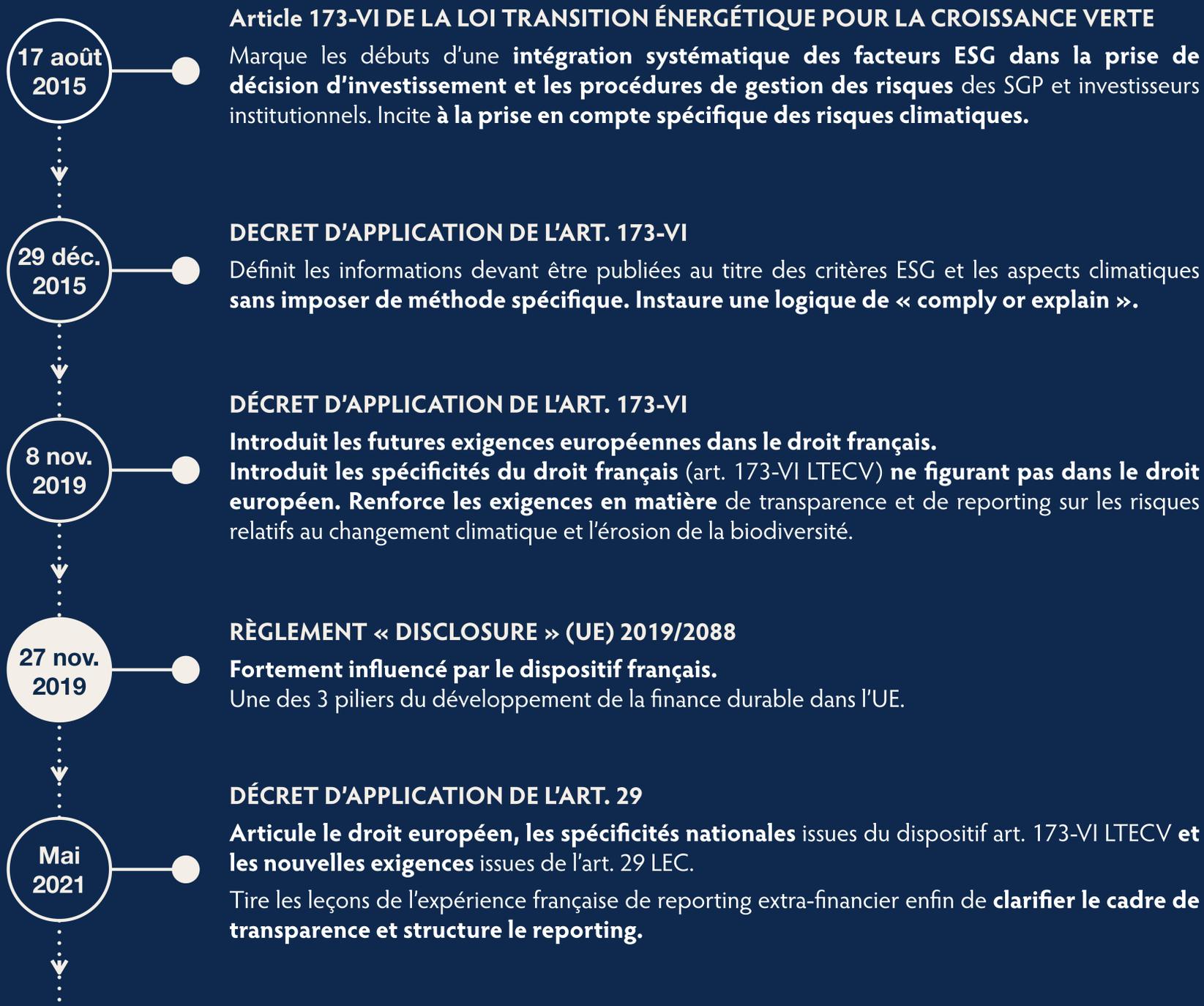
# Article 29 de la Loi Energie Climat

Ce rapport a été rédigé dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie Climat, qui vise à renforcer le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché financiers.

L'article 29 de la **loi Énergie-Climat (LEC) de 2019**, fixant l'objectif de neutralité carbone pour 2050 en France, renforce les exigences de transparence sur l'ESG demandées aux acteurs du secteur financier, conformément à la réglementation européenne. Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29 LEC », pris en application de l'article 29 de la LEC s'inscrit dans la continuité du cadre réglementaire français (Article 173-VI de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

Ce décret complète également certaines dispositions du règlement SFDR. Il détaille le contenu du rapport 29 LEC visant à créer un renforcement et harmonisation du niveau de transparence des acteurs de marché, notamment sur leurs pratiques extra-financières, et la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité.

Ce rapport a été publié sur le site internet de la société de gestion et transmis à la Plateforme pour la transparence climatique de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).



## > A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

### A.1. Résumé de la démarche

#### Philosophie ESG-T

Notre vision de l'ESG chez Épopée Gestion s'incarne dans une dimension résolument territoriale que nous définissons autour du concept d'ESG-T, « ESG Territoriale », qui consiste à accompagner notre écosystème face aux grandes mutations sociales, écologiques et économiques en favorisant des réponses résilientes à l'échelle du territoire, et en faisant émerger des opportunités de développement pérenne.

« Réinvestir les territoires », c'est ainsi permettre une création d'emplois de qualité pour relocaliser les activités et l'industrie tout en assurant un développement décarboné respectueux de la biodiversité. C'est aussi avoir une vision pérenne pour accompagner toutes les transitions et avoir un impact positif sur l'aménagement du territoire.

Nous plaçons ainsi notre démarche ESG-T au cœur de notre stratégie de développement, dans la définition de nouveaux produits d'investissement, dans l'accompagnement de nos participations et de nos actifs ainsi que dans la vision long terme que nous avons de notre métier et de notre engagement dans les territoires.

Nous sommes convaincus que l'ESG-T, ainsi mise en œuvre, permet de créer de la valeur (économique tout autant que sociale et écologique), d'innover et de contribuer à un écosystème local et bienveillant :



#### Une création d'emplois de qualité

**Promouvoir** des emplois de qualité au plus près des lieux de vie  
**Soutenir** des entreprises valorisant le capital humain  
**Restaurer** des emplois locaux favorisant la relocalisation des activités et de l'industrie



#### Une vision pérenne

**Adopter** une vision long terme pour créer une valeur durable  
**Accompagner** l'ensemble des transitions en partenariat avec les dirigeants  
**S'inscrire** vers des objectifs climatiques et une pérennité des activités économiques en région



#### Un aménagement du territoire vertueux

**S'assurer** de la distribution de la création de valeur sur tout notre territoire  
**Développer** un modèle d'investissement multi-local à destination de l'écosystème régional  
**Agir** en partenaire de confiance et de proximité



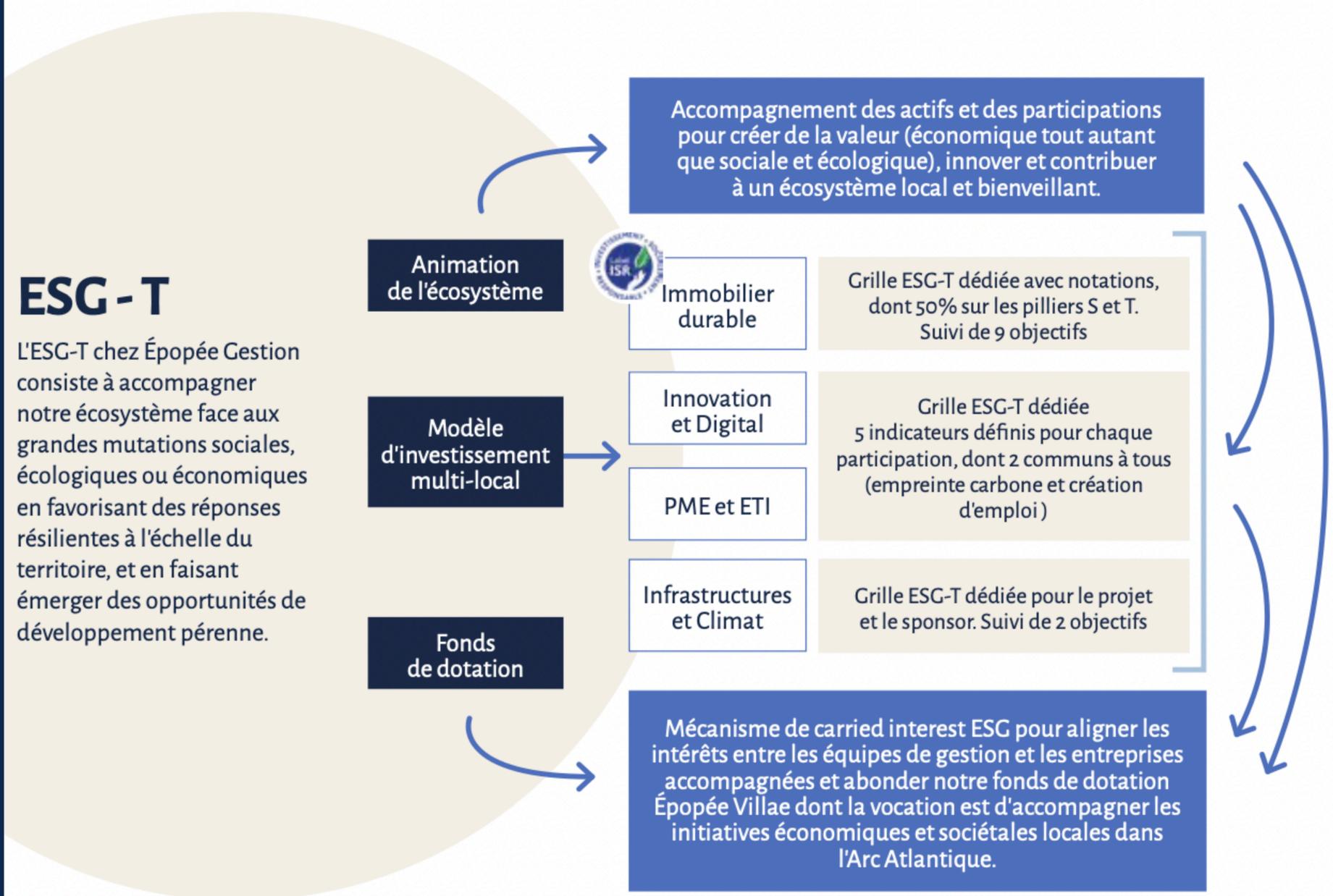
#### Un développement décarboné respectueux de la biodiversité

**Privilégier** les financements permettant de décarboner l'économie  
**Guider** nos participations et actifs dans leur transformation écologique  
**Cultiver** la prise en compte de la biodiversité

## Politique ESG-T

Nous avons la volonté d'intégrer les critères ESG au cœur de notre métier d'investissement et ce de façon cohérente au sein de nos différents domaines d'intervention. Nos grilles d'analyse ESG s'appuient sur nos quatre piliers - Environnement, Social, Gouvernance et Territoire - et sont déclinées pour chacune de nos verticales d'investissement.

Cette analyse vise à soutenir et servir notre thèse d'investissement générale de « réinvestir les territoires » et à identifier, à la fois, les risques ESG des participations et des actifs, mais surtout les leviers d'accompagnement de la démarche RSE adaptée aux modèles d'affaires de nos participations et aux caractéristiques de nos actifs.



Épopée Gestion exclut bien entendu de ses investissements les secteurs à impact négatif humain ou environnemental. La politique d'exclusion prend en compte des exclusions normatives et sectorielles. Elle est publiée sur le site internet.



Notre équipe d'investissement s'appuie sur des critères d'évaluation ESG-T qui nourrissent la décision d'investissement au-delà des critères strictement financiers et du potentiel de croissance des participations. Cette analyse ESG-T s'appuie sur nos quatre piliers - Environnement, Social, Gouvernance et Territoire - :

## Pilier E - Environnement

### Prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité.

Épopée Gestion mesure l'exposition aux risques et aux opportunités climat de ses participations et de ses actifs via une granularité importante des sujets traités par nos grilles ESG et par la mise en place d'une estimation systématique du bilan carbone (via des données financières) pour tout nouvel investissement.



#### Risques climatiques

Épopée Gestion interroge l'ensemble de ses participations et actifs sur les thématiques suivantes :

- Mesure et réduction de l'empreinte carbone,
- Exposition aux énergies fossiles,
- Évaluation de l'exposition aux risques physiques et aux risques de transition, et le cas échéant initiatives d'atténuation.



#### Opportunités liées au climat

Épopée Gestion analyse ses investissements pour identifier les potentielles opportunités concernant les activités suivantes :

- Énergies Renouvelables,
- Maîtrise des chaînes d'approvisionnement,
- Intégration de l'économie circulaire (analyse du cycle de vie, matériaux recyclés, réparabilité...),
- Sur l'immobilier : efficacité énergétique des bâtiments.



#### Enjeux de la biodiversité

Épopée Gestion porte également une attention particulière, en analysant comment ses participations mettent en place un suivi, en particulier :

- Politique de préservation de la biodiversité, alignée sur les objectifs environnementaux,
- Évaluation des risques sur la biodiversité (présence dans des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB), Utilisation des sols, émissions de polluants, gestion des déchets...),
- Réalisation d'une empreinte biodiversité.

## Pilier S - Social

### Prise en compte des enjeux de bien-être, de mixité et de partage de la valeur.

Épopée Gestion suit attentivement les enjeux liés au capital humain au sein de ses participations, convaincue de l'importance de la place qu'occupent les femmes et les hommes dans les organisations.

#### Par exemple, Épopée Gestion :

Valorise les enjeux de bien être des occupants pour son activité Immobilier Durable et de Santé/Sécurité pour les domaines d'investissement de capital-développement et capital-innovation,

Suit les enjeux de mixité : une meilleure parité à tous les niveaux de l'organisation étant garante d'une meilleure prise en compte des situations, d'une meilleure résolution des problèmes et d'une plus grande performance,

Encourage la mise en place des mécanismes de partage de la valeur afin de diffuser la création de valeur au sein de l'entreprise et gagner en attractivité.



## Pilier G - Gouvernance

### Gouvernance de l'ESG et composition du conseil.

Épopée Gestion déploie une politique ESG incitative auprès de ses participations et considère que les enjeux ESG doivent être intégrés au plus haut niveau des entreprises pour avoir un réel impact dans la transformation des business model et des organisations. C'est pourquoi nous portons une attention renforcée à la mise en place de gouvernance ESG dédiée au sein des entreprises que nous accompagnons qu'il s'agisse de comités verts pour nos actifs ou encore de l'organisation et publication de politiques cohérentes pour nos participations.



Nous suivons, par ailleurs, pour nos activités de capital-développement et capital-innovation la mise en place d'une gouvernance équilibrée via des critères sur la composition du conseil notamment (mixité, indépendance...).

## Pilier T - Territoire

### Création d'emploi, déploiement de nos investissements sur l'Arc Atlantique et sur les achats responsables.

Des indicateurs spécifiques à Épopée Gestion ont été mis en place dans les grilles d'analyse afin de valoriser l'échelle territoriale de nos actions. Nous sommes ainsi attentifs au développement d'une économie locale et diffuse dans nos territoires, que nous identifions notamment en suivant :

Le développement de l'emploi (directs et indirects) en local et en général (ou emplois hébergés pour le secteur de l'immobilier durable),

La mise en place d'une politique d'achats responsables (en indirect avec les fournisseurs pour l'immobilier durable),

Le suivi de nos investissements dans les régions et départements de l'Arc Atlantique.



L'analyse ESG nourrit la décision d'investissement au-delà des critères strictement financiers et du potentiel de croissance des participations et de valorisation des actifs.

Elle est prise en compte dans la décision d'investissement d'Épopée Gestion et peut amener à ne pas investir, investir sous condition de mise en place d'actions spécifiques ESG, investir avec un suivi standard de ces sujets. Épopée Gestion peut également être amené, si besoin, à diligenter des audits dédiés ESG.



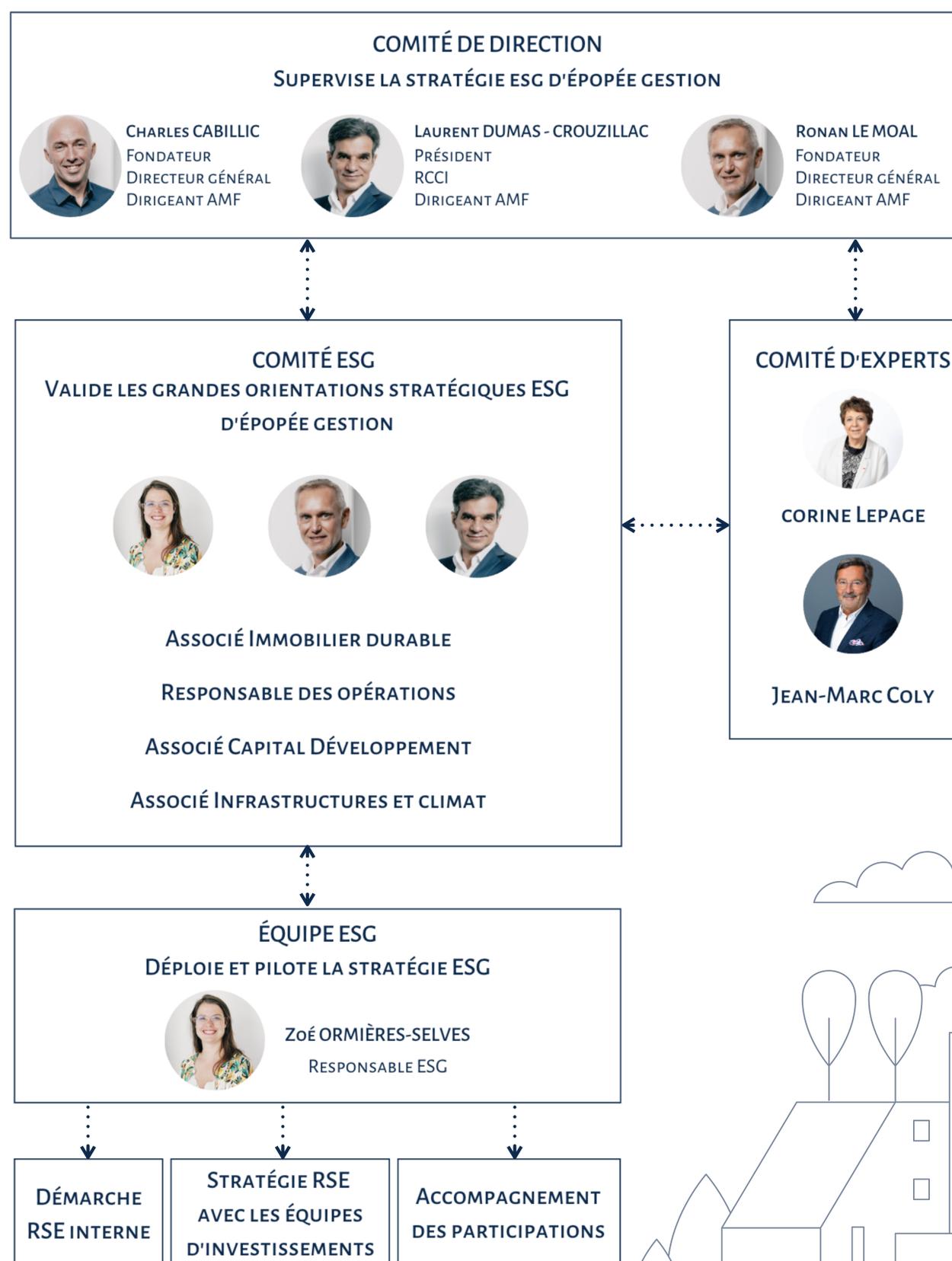
## A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La gestion collective étant notre cœur de métier, nous avons pour mission d'investir les fonds que nous confient nos souscripteurs afin de leur assurer une performance financière attrayante sur le long terme, tout en leur garantissant un niveau de contrôle des risques optimal.

Épopée Gestion publie un rapport annuel dédié aux thématiques ESG à destination des investisseurs notamment. La société de gestion se soumet également à toute autre due diligences et prise d'informations de la part de ses LP's dans la limite des informations disponibles.

Les performances ESG des participations sont intégrées dans le reporting annuel communiqué à l'ensemble des souscripteurs, sur la base d'un référentiel comportant des critères génériques déclinées pour chacun des domaines d'investissement.

Épopée Gestion a mis en place une gouvernance à 3 niveaux pour piloter sa politique ESG :



## A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

### Engagements de place

Chez Épopée Gestion nous portons la conviction qu'une action coordonnée et collective permet d'aller plus loin. Nous avons, ainsi, naturellement continué en 2022 à prendre part à des instances de place.

#### Membre OID

Nous avons adhéré à l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable) qui est un espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable. « Penser l'immobilier responsable » est la raison d'être de l'OID qui rassemble plus de 80 membres et partenaires parmi lesquels des leaders de l'immobilier tertiaire en France, sur toute sa chaîne de valeur. L'OID est une association qui participe

activement à la montée en puissance des thématiques en France et à l'international, par un programme d'actions sur le terrain et auprès des pouvoirs publics.

Engagement sur les questions de diversité et d'égalité des sexes dans le secteur du capital-investissement ainsi qu'au sein de notre équipe.



#### Épopée Gestion est signataire de la Charte Parité de France Invest

À travers cette initiative, nous nous engageons à :

- Adopter des pratiques plus inclusives,
- Mettre en place des mesures pour retenir les talents féminins,
- Suivre la parité au sein des entreprises du portefeuille.

## SISTA

Épopée Gestion est également signataire de la charte Sista



#### Engagement sur le partage de la valeur via la signature de la charte de France Invest

Épopée Gestion a décidé de faire partie des premiers signataires de cette charte

Par cette signature nous nous engageons à :

- Mettre en place un dispositif de partage de la valeur de façon systématique pour toutes nos nouvelles participations,
- Promouvoir le dispositif de partage de la plus-value issu de la loi PACTE, et les dispositifs d'actionnariat salarié dans toutes les situations où ces dispositifs sont pertinents au regard de la configuration
- Suivre nos engagements au niveau des portefeuille et auprès chacune de nos participations.



Membre (PRI) Principles for Responsible Investment



## Labellisation ISR

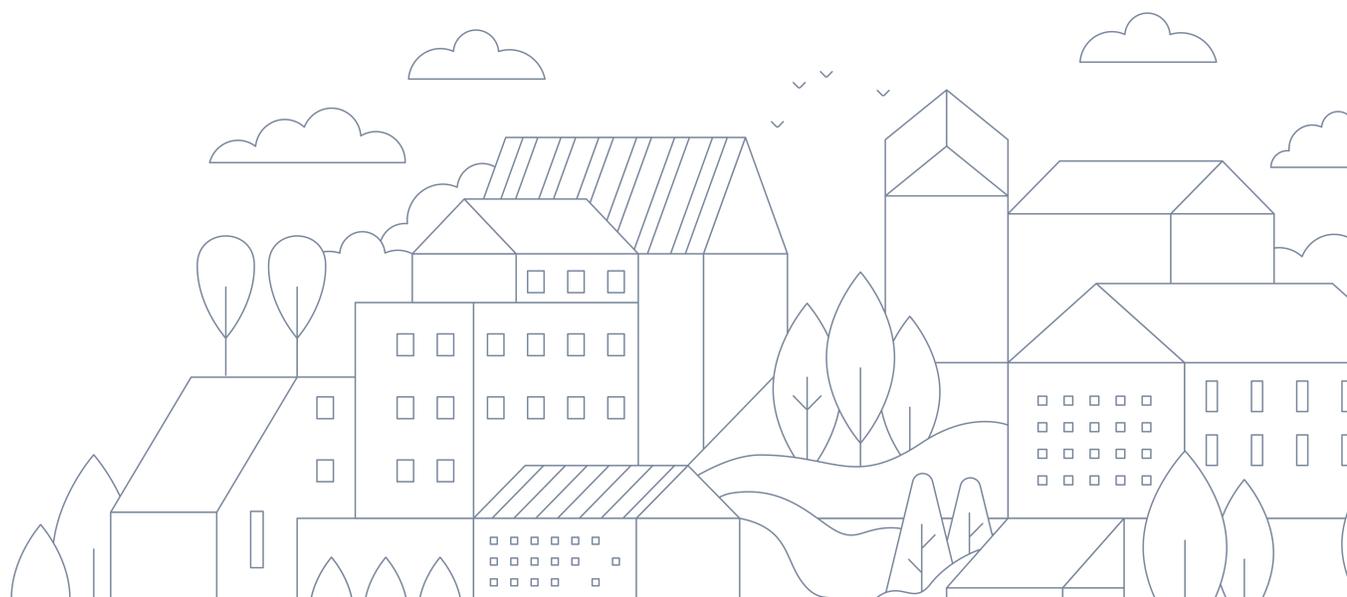
Épopée Gestion a annoncé la labellisation ISR de son fonds immobilier Épopée Immo Rendement I (EIR I) en décembre 2022.

Le Label ISR récompense des fonds d'investissement, notamment immobiliers, et permet aux investisseurs d'identifier et de sélectionner les véhicules qui concilient performance financière et intégration des enjeux sociaux et environnementaux.



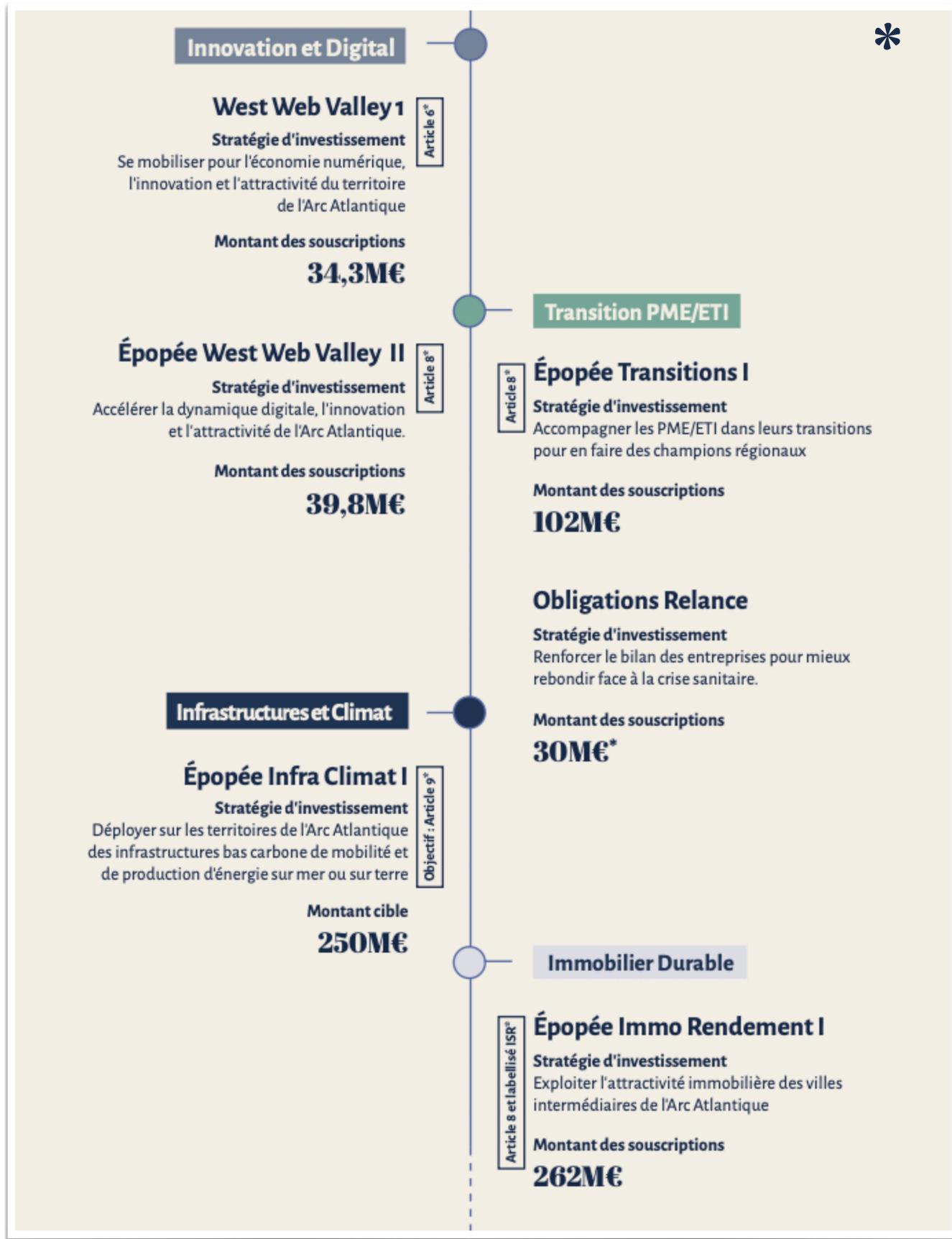
Afin de mesurer la performance extra-financière des actifs immobiliers sous gestion, Épopée Gestion a élaboré, dans le cadre de la démarche de labellisation, une grille de notation ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) fondée sur un éventail de critères qui résume les différentes caractéristiques ESG d'un actif. La grille ainsi établie permet de déterminer des notes minimales acceptables et des trajectoires d'amélioration de la performance, dans le temps, de chacun des actifs détenus, selon l'approche « Best In Progress ».

Piliers	Indicateurs	Valeurs 31/12/2022	Taux de couverture	Jalons à horizon 2025
E	<b>Energie</b> - Consommations réelles inférieures de 10% au benchmark de l'OID	100%	29%	70% du patrimoine en valeur vénale
E	<b>GES</b> - Émissions de GES inférieures de 10% au benchmark de l'OID	100%	4%	70%
E	<b>Biodiversité</b> - Réalisation d'une étude d'un écologue	0%	100%	50% des actifs disposant d'un espace vert
S	<b>Impact territorial positif</b> - Part des actifs situés dans un territoire à revitaliser	88%	100%	70% du patrimoine en valeur vénale
S	<b>Impact territorial positif</b> - Moyenne d'emplois directs hébergés par euro investi, supérieure de 10% aux benchmarks de l'ASPIM (par catégorie d'actif)	100%	11%	Le fonds héberge 10% de plus d'emplois (par million d'euros d'investissement)
S	<b>Impact territorial positif</b> - Part des preneurs dont l'activité est positive au sens de l'analyse UNEP-FI	73%	100%	50%
S	<b>Confort et bien-être des occupants</b> - Part des actifs bénéficiant d'un espace de détente	96%	65%	-
G	<b>Parties prenantes</b> - Part des preneurs ayant participé à un comité vert	0%	100%	-
G	<b>Parties prenantes</b> - Taux de prestataires dont les contrats intègrent des clauses ESG	0%	100%	-



## > B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité



**32%**

d'encours classés Article 8 selon la réglementation SFDR au 31/12/22

**92%**

en prenant en compte le fonds Immobilier Durable qui est devenu Article 8 en février 2023 et labellisé ISR depuis fin 2022

\* Montants au 31/12/22

# PAI

## **Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

Les PAI (Principal adverse impacts), sont les principales incidences négatives d'une décision d'investissement sur les aspects environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Ils représentent un élément central de la réglementation SFDR sur la publication d'informations relatives à la durabilité des produits financiers, comparable d'une institution financière à une autre.

Pour ses fonds article 8 et 9, Épopée Gestion a intégré la prise en compte des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et a mis en place une organisation afin de collecter, suivre et rendre compte de ces indicateurs.

Épopée Gestion prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Épopée Gestion.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

## > Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Les PAI pour les investissements dans les sociétés se composent de quatorze obligatoires et deux choisis par Épopée Gestion parmi une liste de quarante-six indicateurs optionnels.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022*	Taux de couverture**
---	-------------------	------------------	----------------------

### INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022*	Taux de couverture**	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	779,22 tCO <sub>2</sub> e	32 %
		Émissions de GES de niveau 2	145,38 tCO <sub>2</sub> e	32 %
		Émissions de GES de niveau 3	32,69 ktCO <sub>2</sub> e	24 %
		Émissions totales de GES	33,61 ktCO <sub>2</sub> e	32 %
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	5,01 tCO <sub>2</sub> e/ M€ investi	32 %
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	465,43 tCO <sub>2</sub> e/M€ de chiffre d'affaires	32 %
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0	82 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	80,46 %	6 %	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Non disponible		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Non disponible	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 tonnes/M€ investi	17 %
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,07 tonnes/M€ investi	16 %

\* 2022 étant la première année de mesure des PAI, les données sont, de ce fait, non disponibles sur l'année 2021

\*\* en pourcentage du poids dans le portefeuille

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022*	Taux de couverture**
---	-------------------	------------------	----------------------

## INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

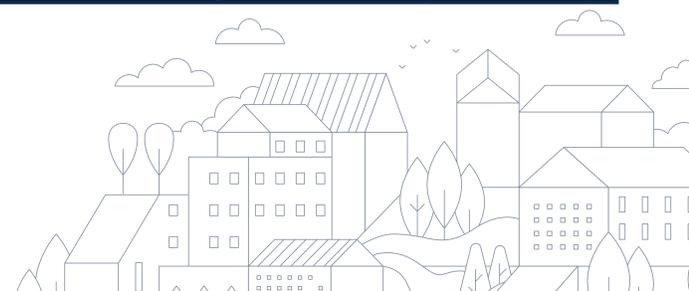
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	100 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	100 %	78 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,07 k€	15 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	10,88 %	82 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	82 %

## INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES (sélectionnés par Épopée Gestion)

Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie	Non disponible	
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	21 %	82 %

\* 2022 étant la première année de mesure des PAI, les données sont, de ce fait, non disponibles sur l'année 2021

\*\* en pourcentage du poids dans le portefeuille



## > Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Les PAI pour les investissements dans les actifs immobiliers se composent de deux obligatoires et d'un choisi par Épopée Gestion parmi une liste de cinq indicateurs optionnels.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2022*	Taux de couverture**
<b>Combustibles fossiles</b>	<b>17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers</b>	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0 %	100 %
<b>Efficacité énergétique</b>	<b>18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique</b>	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	76,9 %	100 %

### INDICATEUR SUPPLÉMENTAIRE (sélectionné par Épopée Gestion)

<b>Déchets</b>	<b>20. Production de déchets d'exploitation</b>	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets	0 %	100 %
----------------	---	---	-----	-------

\* 2022 étant la première année de mesure des PAI, les données sont, de ce fait, non disponibles sur l'année 2021

\*\* en pourcentage du poids dans le portefeuille

## > Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante pour les investissements dans les sociétés et les actifs immobilier

Pour chacune des incidences négatives sur la durabilité suivi (les PAI obligatoires et les PAI complémentaires), Épopée Gestion a mis en place une collecte de la données et incite chaque actif et participation des portefeuilles à la mesurer et à s'engager dans sa prise en compte. Notre politique d'exclusion permet de limiter nos impacts négatifs pour les PAI 4, 10, 14 et 17.

Pour ses fonds article 8, Épopée Gestion a mis en place des objectifs de suivi ambitieux notamment sur les émissions de CO2, la féminisation de la gouvernance, la mise en place des procédures éthiques, de prise en compte de la consommation d'eau, d'impact sur la biodiversité, du tri des déchets ou encore de l'efficacité des bâtiments...



# Taxonomie

## Taxonomie Européenne

La Commission Européenne a lancé en 2018 un plan d'actions pour la finance durable afin de :

- Réorienter les flux de capitaux vers les investissements durables,
- D'intégrer la durabilité dans la gestion des risques,
- De favoriser la transparence et une vision sur le long terme.

Pour soutenir son plan d'actions, la Commission Européenne a adopté un ensemble de mesures réglementaires, dont l'établissement d'un langage commun pour la finance durable : la taxonomie.

La taxonomie européenne est un système de classification des activités économiques, une « liste verte », permettant aux investisseurs d'avoir des critères d'examen communs afin d'évaluer si une activité peut être considérée comme « durable » ou non. En particulier, six grands objectifs environnementaux ont été définis et servent de référentiel dans l'analyse de la durabilité d'une activité :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.





**épopée**  
GESTION  
RÉINVESTIR LES TERRITOIRES

Agrément AMF n° : GP-20000033  
SAS au capital 1 327 877 euros  
110 rue Charles Nungesser, 29490, Guipavas

**epopeegestion.fr**

02 72 88 17 47  
contact@epopeegestion.fr

Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations financières et recommandations préconisées par Épopée Gestion sont strictement interdits.

